

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34, et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires ac tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 20 Juin

LA PROTECTION

DES NOUVEAU-NÉS

Il y a quelque chose de touchant et, ajouterons-nous, de profondément honorable dans l'exposé des motifs de la proposition de loi qui vient d'être présentée à la Chambre par M. Henri de Lacretelle sur la création d'asiles des enfants nouveau-nés.

« La Chambre, dit l'honorable député de Saône-et-Loire, me pardonnera ma persévérance. S'obstiner et se renfermer dans ce qu'on croit être un bien et un devoir social est quelquefois le moyen de le réaliser. Je me sens fier de reprendre la même thèse. Je me crois soutenu par le grand courant de l'opinion publique. Il nous conduira au port, mes amis, mon idée et moi.

« C'est la cinquième fois que j'essaye de protéger la vie de l'enfant et la conscience de la mère contre le plus abominable de tous les crimes. »

Et, après avoir rappelé ses efforts et ceux de ses collaborateurs, M. de Lacretelle, avec une conviction que les années n'ont fait qu'accroître, ajoute avec raison :

« Si la loi est votée, les avortements sous toutes les formes, qui déciment la population, ne seront plus que des exceptions monstrueuses. La nature ne sera plus violée dans le plus sacré de ses instincts. Un progrès immense sera fait par la solution d'une des plus graves questions sociales. Abritez la jeune mère pendant une heure d'angoisse, et donnez-lui la possibilité de retrouver son enfant. Qu'elle sache que sa condamnation n'est pas sans appel, et que quelqu'un, qui se nomme l'Etat, veille sur elle et sur son enfant, et vous aurez fait une œuvre sainte, par des mains laïques. »

Comme le disait, en effet, Lamartine, parlant, il y a quarante ans, sur le même sujet à la Chambre des Députés :

« Les questions sont plus hautes, plus complexes, plus profondes. Elles ne se résolvent pas seulement et en logique et en sentiment, mais en honte et en danger pour la société. »

Rien n'est plus vrai; la non protection de la loi pour la mère est aussi un appauvrissement pour la nation française. Combien sera-t-elle plus forte et plus riche si l'on parvient à diminuer le chiffre effroyable des morts-nés.

L'enquête générale faite récemment sur les enfants assistés fixait ainsi, dans des chiffres inoubliables, la mortalité des enfants naturels de un jour à un an :

Loire-Inférieure.....	90 %
Seine-Inférieure.....	87 %
Eure.....	78 %
Calvados.....	78 %
Aube.....	69 %
Seine-et-Oise.....	69 %

Comment oublier aussi que, dans l'espace de cinquante ans, de 1826 à 1875, les infanticides ont doublé, les avortements quadruplé en vingt-cinq ans, de 1826 à 1851; les morts-nés illégitimes, dans une période de vingt-ans, ont augmenté d'un tiers, de 4,500 en 1851 à 6,600 en 1872.

Il y a des pays qui produisent plus de naissances naturelles que la France, mais nulle part la mortalité n'est aussi forte qu'en France, aucune autre nation ne présente un pareil spectacle. Le législateur peut-il rester impassible en présence de pareils résultats ? Les mort-nés, il ne faut pas non plus l'oublier, sont très souvent des infanticides dissimulés. Il y a chaque année 7 à 8,000 enfants déclarés comme morts-nés.

La loi Roussel, du 23 décembre 1874, relative à la protection du premier âge, a déjà produit de très importants résultats, mais elle est loin d'être partout exécutée. Il y a encore beaucoup à faire.

Le Journal officiel a publié récemment un rapport adressé par le ministre de l'intérieur au Président de la République sur

l'exécution de la loi du 23 décembre 1874.

Le rapport nous apprend qu'en 1884, les conseillers généraux ont voté la somme de 1.394.199 francs pour la protection des enfants du premier âge. Dans 9 départements, ce service ne fonctionne pas, et cependant ses résultats sont admirables. Parmi les 78 autres, 59 seulement ont organisé l'inspection médicale. 15 conseils généraux ont refusé de voter des fonds pour la rémunération des secrétaires de mairie chargés de la tenue des registres. 43 conseils généraux seulement ont accordé des indemnités de déplacement aux juges de paix qui vérifient les registres.

C'est à compléter l'œuvre de la protection des nouveau-nés que vise la proposition de M. Henri de Lacretelle. Pour se rendre compte de ce qu'il reste à faire et de ce qui peut être fait à cet égard, il suffit de citer l'exemple du département du Calvados où la mortalité des nouveau-nés qui s'élevait à 78 pour cent, est tombée à 15 pour cent, grâce aux sages mesures prises par le préfet, M. Monod, aujourd'hui directeur du service de l'hygiène publique au ministère de l'intérieur.

On ne saurait donc trop vivement souhaiter que la proposition de M. de Lacretelle soit votée au plus tôt par les deux Chambres; son adoption aura pour effet de réduire, dans la France entière, dans les mêmes proportions que dans le Calvados, la mortalité des enfants nouveau-nés, en permettant à beaucoup de ceux-ci, aujourd'hui sacrifiés par leurs mères, non-seulement de naître, mais de vivre, de grandir et de devenir d'utiles citoyens. A ces petits êtres si faibles, si déshérités et qui naissent dans des conditions si malheureuses, la société doit un berceau, une école, et le pain quotidien jusqu'au jour où, devenus grands et forts, ils pourront lui rendre au décuple ce qu'elle leur aura prêté.

Législateurs ! ne faites donc plus attendre le vote d'une loi aussi utile, aussi bienfaisante, aussi désirable.

L'urgence s'impose au nom de l'humanité et de la patrie.

INFORMATIONS

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 15 Juin

UNE INTERPELLATION

M. Chiché interpelle le gouvernement sur la non-application de la loi pénale aux agents de la force publique de Fourmies.

M. Chiché déclare qu'il va se renfermer dans le côté juridique de la question. Il reconnoît, en attendant, le récit des événements de Fourmies au milieu de murmures de la Chambre.

MM. Constans et Fallières sont au banc ministériel.

M. Fallières répond à M. Chiché, refaisant aussi, mais dans un sens contraire, l'histoire de l'affaire de Fourmies.

Quant au côté juridique, il déclare que les officiers qui ont commandé le feu sont couverts par l'ordonnance de 1790, commandant aux troupes de faire feu si elles sont attaquées ou soumises à des violences.

Le vrai coupable dans toute cette affaire est l'agitateur Culine, qui a été renvoyé devant la cour d'assises du Nord.

M. Chiché dépose un ordre du jour invitant les ministres à déférer les coupables à la cour d'assises.

L'ordre du jour pur et simple, demandé par le gouvernement, est adopté par 394 voix contre 94.

LE MINISTÈRE DU TRAVAIL

La Chambre passe ensuite à la première délibération sur le projet de M. Raspail tendant à la création d'un ministère du travail.

M. Raspail monte à la tribune pour soutenir son projet.

Il expose longuement les raisons qui militent en faveur de la création de ce nouveau portefeuille, au milieu de l'indifférence générale et du bruit des conversations.

M. Labatut, rapporteur, combat la prise en considération.

M. Mesureur appuie la proposition, qui est renvoyée à la commission du travail par mains levées.

On aborde ensuite la première délibération sur le projet de loi déposé par M. Lockroy, relatif à

pas dit; d'ailleurs, cela n'est pas prouvé, attendu que les filles belles, bonnes et intelligentes comme Rosa sont rares, et que, même quand elles sont pauvres, Dieu est assez juste pour leur envoyer le mari qu'elles méritent.

— Vraiment ! s'écria effrontément Catherine qui perdait toute retenue dans son exaspération d'entendre louer sa rivale par Michel, vraiment ? s'il convenait à Dieu de vous envoyer vous-même comme mari à une de ces charmantes pauvresses, vous vous laisseriez faire sans aucune résistance.

— A la fin, Catherine, vous m'ennuyez ! répliqua-t-il durement, poussé à bout par cette attaque directe; je n'ai pas de comptes à vous rendre et je vous prie de ne pas vous mêler de ce qui ne vous regarde pas. Faites-moi le plaisir de dire à M. Treiber qu'il ait à porter ses soupçons ailleurs part et, à l'avenir, ne mettez pas tant d'exagération dans votre zèle. Contentez-vous de remplir vos fonctions et laissez ma cousine tranquille; elle est assez sage pour se conduire, et le soin de son avenir nous regarde seuls, ma mère et moi.

La Prussienne baissa la tête, affreusement blessée; une seconde, elle eut envie de jeter son congé à la tête de Michel. Mais l'accent sévère et réfléchi du jeune homme ne lui permettait pas de conserver un doute : si elle offrait de partir, il ne la retiendrait pas.

— Toutes les humiliations, pensa-t-elle, plutôt que de céder ma place à cette maudite Rosa.

Elle reprit aussitôt une attitude soumise et dit du ton humble qu'elle avait jadis quand elle était simple servante :

FUUILLETON DU JOURNAL DU LOT 20

SANS FEU NI LIEU

ROMAN D'UNE ALSACIENNE

PREMIÈRE PARTIE
EN ALSACE

XI

LA RÉPONSE DE ROSA

La brave fille nous est si dévouée à tous, qu'elle s'est empressée de nous communiquer une offre dans laquelle elle voyait son bonheur à venir, elle assurait que tu accepterais et m'engageait naturellement à te décider, mais Michel a tout de suite vu plus clair que nous dans la situation; il a bien compris que la question d'argent serait peu de chose à tes yeux, il a insisté pour qu'on te laissât entièrement libre de prendre la décision qui te conviendrait.

Rosa eut un mouvement de joie. Elle reprit affectueusement la main de son cousin, qu'elle avait abandonnée en entendant prononcer le nom de Catherine et, l'œil humide, lui dit simplement :

— Je te remercie, Michel, de m'avoir bien jugée et d'avoir si gracieusement plaidé ma cause.

— Dame ! Rosa... répondit-il, suffoqué par l'émotion, tu penses bien que, dans une occasion

semblable, moi, qui te connais, je ne pouvais pas permettre que toi, si bonne, si gentille, tu fusses malheureuse avec ce...

Il s'interrompit brusquement, comprenant qu'il allait se trahir devant sa mère.

— J'étais monté pour savoir le résultat de votre entente avec ma mère, dit-il avec vivacité, je m'empresse de redescendre tout de suite, car on a besoin de moi en bas.

Et il s'enfuit jusque dans sa chambre, où il s'enferma à double tour.

Dès qu'il fut seul, il s'abandonna sans réserve à sa joie.

— C'est une bien charmante fille, se dit-il, d'autres trouveront qu'elle fait une folie, mais moi, je déclare qu'en agissant ainsi, elle se montre parfaitement raisonnable. Rosa ! ma jolie petite Rosa, épouser ce M. Frédéric ! Oh ! oh ! c'aurait été une monstruosité.

Et l'honnête Michel, toujours si tranquille, se mit à rire et à pleurer à la fois; manquant d'air, ou peut-être désireux de prendre à témoin de son bonheur le ciel, les arbres, les oiseaux et les fleurs il ouvrit la fenêtre de sa chambre qui donnait sur le jardin de l'hôtel.

A quelque distance de la maison, il aperçut Frédéric qui venait à l'encontre de Catherine; il était trop éloigné d'eux pour entendre ce qu'ils disaient, mais il devina sans peine le geste du jeune Allemand qui signifiait :

— Qu'y a-t-il de nouveau ?

Quant à la Prussienne, elle haussait légèrement les épaules comme quelqu'un qui dit :

— Je n'en sais rien.

Aussitôt, Michel ouvrit la porte de sa chambre

et dégringola plutôt qu'il ne descendit l'escalier.

Quelques instants plus tard, il entra dans le bureau de l'hôtel, après avoir fait signe à Catherine de venir le rejoindre.

— Vous n'êtes pas si clairvoyante que vous le pensez, lui dit-il, dès qu'elle fut près de lui, vous nous affirmiez hier que ma cousine serait trop heureuse de s'appeler Mme Frédéric Treiber, eh bien ! vous vous trompez : Rosa a refusé net.

Catherine eut un mouvement convulsif des lèvres qui dessina sur son visage une grimace aussi laide que méchante.

— Vous voulez dire, fit-elle d'une voix qu'elle essaya de rendre calme, qu'elle a refusé au premier abord, sans doute pour donner le change sur ses véritables sentiments et pour se faire un peu prier comme toutes les filles coquettes et dissimulées... C'est cela que vous voulez dire, n'est-ce pas ?

— Rosa n'est ni coquette ne dissimulée, déclara Michel avec animation; elle a refusé carrément et définitivement : voilà la réponse que vous pouvez porter à M. Frédéric.

— Comment ! fit Catherine stupéfaite, Mme Herz n'a pas empêché votre cousine de commettre une semblable folie ? Elle ne lui a pas rappelé qu'elle était une malheureuse orpheline, sans sou ni maille, et que, si elle repoussait M. Treiber, elle ne trouverait jamais une si belle position ? Votre mère ne lui a pas dit qu'avec de telles idées, elle courait le risque de rester fille ou d'épouser quelque gêneur comme elle, avec qui elle mourrait de misère.

— Non, répondit-il avec fermeté, elle ne le lui

la sécurité des travailleurs dans les établissements industriels et à la salubrité de ces établissements.

L'urgence est déclarée.

Les dix premiers articles sont adoptés.

L'article 11 est renvoyé à la commission.

Sur la demande de M. Grousset, la suite de la discussion est renvoyée à demain.

Comines (Nord), 17 juin.

Une bataille sanglante, entre ouvriers français et belges, vient d'avoir lieu sur le territoire belge. Des coups de couteau et d'instruments de travail ont été échangés. Un ouvrier français est dans un état désespéré et plusieurs autres Belges et Français ont les membres mutilés.

Madrid, 17 juin.

Un individu a poignardé la sentinelle qui montait la garde à l'extérieur du palais d'Aranjuez, où se trouve la famille royale. Il a été immédiatement arrêté. On croit avoir affaire à un fou. Cet individu venait de Cadix et se trouvait à Aranjuez depuis quelques jours.

L'AFFAIRE DE LA MÉLONITE

Les quatre condamnés dans l'affaire de la mélonite ont fait appel du jugement. L'affaire viendra devant la cour probablement dans les premiers jours de juillet.

FOURMIÉS

D'après le *Soleil*, l'agitation continuerait à Fourmies.

TIRAGES FINANCIERS

Plusieurs tirages d'obligations viennent d'avoir lieu :

VILLE DE PARIS

Obligations à lots 1886

Le numéro 440,137 gagne 100,000 fr.

Le numéro 93,681 gagne 50,000 fr.

Les quatre numéros suivants gagnent chacun 10,000 fr. : 660,632 — 115,537 — 682,569 — 328,426.

Les quarante numéros sortis ensuite gagnent chacun 1,000 fr.

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

Obligations communales de 500 fr. 1879

Le numéro 733,669 gagne 100,000 fr.

Le numéro 403,774 gagne 25,000 fr.

Les numéros 577,940 — 391,804 — 100,415 — 470,271 — 809,338 — 747,392 gagnent chacun 5,000 fr.

Les quarante-cinq numéros sortis ensuite sont remboursables à 1,000 fr. et quatre mille cent quatre autres ont été appelés au remboursement au pair.

Obligations communales de 500 fr. 3 0/0 1880-1884

Le numéro 693,483 gagne 100,000 fr.

Le numéro 499,031 gagne 25,000 fr.

Les numéros 499,570 — 848,180 gagnent chacun 5,000 fr.

Les quarante-cinq numéros sortis ensuite sont remboursables à 1,000 fr., et quatre-vingt-quatorze autres ont été appelés au remboursement au pair.

ACCIDENT AÉROSTATIQUE

Mercredi, vers cinq heures de l'après-midi, un grand nombre de personnes s'arrêtaient pour regarder un ballon affectant une forme bizarre, celle d'une bouteille, qui montait dans les airs avec une rapidité vertigineuse et disparaissait bientôt emporté violemment dans la direction du Sud-Ouest.

— Mon Dieu ! monsieur Michel, ce que j'en avais fait, c'était pour le bien, du moins je le croyais... mais je saurai me conformer à vos ordres; vous n'aurez pas de reproches de ce genre à m'adresser, je vous le jure!... Je ne vous demande qu'une chose, c'est de ne pas me garder rancune et de me permettre de vous servir encore longtemps du mieux que je pourrai.

— C'est bon, c'est bon ! fit-il radouci, je vous ai dit ce que j'avais à vous dire, mais cela ne m'empêche pas de reconnaître vos qualités et d'apprécier vos services.

Allez Catherine... je vois M. Treiber qui vous attend là-bas, dans le jardin... Priez-le d'aller autre part se chercher une femme.

Elle obéit en silence et sortit du bureau en faisant des efforts inouïs pour dissimuler sa colère et sa déception.

Michel n'avait dit que la vérité ; dans un coin du jardin, Frédéric, très agité, se promenait nerveusement de long en large, attendant avec impatience le retour de sa messagère. Du plus loin qu'il l'aperçut, il s'élança à sa rencontre.

— Avez-vous des nouvelles, cette fois ? lui demanda-t-il haletant.

— Oui.

— De bonnes ?

— Non.

— Ainsi, je ne suis pas agréé ? On me repousse.

— Abolument,

— Pourquoi ?

— Je n'en sais rien.

— Et ce refus est définitif ? demanda-t-il en

Dans la soirée, le bruit se répandit qu'un grave accident avait marqué le départ de cet aérostat, à l'usine à gaz de la Vilette. C'était exact. M. Henri Lachambre, aéronaute, devait procéder à l'ascension d'un ballon ; il était accompagné de deux jeunes gens, son neveu, M. Alexis Machuron, et un de ses élèves, M. Félix Hansen.

Il était près de cinq heures, le ballon était gonflé. Les deux jeunes gens se trouvaient dans la nacelle ; M. Lachambre était sur le point d'y monter à son tour.

On avait retiré un à un les sacs de terre retenant l'aérostat, qui n'était plus maintenu par des aides qu'au moyen de cordes.

Tout à coup le ballon, sous l'action du vent, oscilla et s'éleva brusquement. M. Lachambre voulut le retenir, il saisit un cordage, le guide-rop, enroulé sur un côté de la nacelle. L'aéronaute fut enlevé par le ballon. On le vit faire des efforts pour atteindre la nacelle, mais le guide-rop se déroulait sous les efforts du malheureux. Il lâcha prise et vint s'abattre d'une hauteur de douze mètres sur le sol de l'usine.

M. Lachambre resta sans mouvement, évanoui. Des amis, entre autres M. Varin, vice-président des aérostiers de la Seine, s'empressèrent autour de lui ; des soins lui furent donnés. Revenu à lui, l'aéronaute fut transporté à l'hôpital Lariboisière.

Après cette chute, le ballon dans lequel se trouvaient MM. Hansen et Machuron, délesté du poids de M. Lachambre, fit un bond terrible, un saut de quatre mille mètres en l'air.

Les deux jeunes gens, qui avaient eu à peine le temps de se rendre compte de l'accident, restèrent quelques instants étourdis. Mais l'un et l'autre en sont à leur vingt ou trentième ascension ; ils reprirent vivement leur sang-froid.

L'aérostat dépassa Montrouge et se dirigea vers Sceaux. A six heures, les jeunes gens atterrirent sans accident dans un champ, près du village d'Orsay (Seine-et-Oise).

Dans la soirée, ils rentrèrent à Paris avec le ballon dégonflé et les accessoires. Ils allèrent prendre aussitôt des nouvelles de M. Lachambre à l'hôpital Lariboisière.

Le blessé, aussitôt après l'accident, avait écrit à sa femme un billet dans lequel il l'informait de ce qui s'était passé.

M. Lachambre a, croit-on, un os du bassin brisé ; il ressent de fortes douleurs internes. La nuit a été mauvaise. Les médecins n'ont pu encore se prononcer sur son état. Une amélioration s'est produite cependant.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

OUVERTURE DE LA LIGNE DE CAHORS A BRIVE

Le ministre des travaux publics a autorisé la compagnie d'Orléans à ouvrir à l'exploitation la section du chemin de fer de Montauban à Brive comprise entre Cahors et Brive et a fixé au mercredi 1^{er} juillet 1891 la date de cette ouverture.

Cette section, d'une longueur de 100 kilomètres 189 mètres, comprend, indépendamment des deux gares de bifurcation de la ligne de St-Denis au Buisson, Cazoulès et Souillac, les stations et haltes suivantes.

tremblant de rage.

Elle le regarda bien en face et, dédaigneuse : — Est-ce qu'on peut savoir ?

— Alors, vous pensez que je puis encore conserver quelque espoir ?

— Il ne faut jamais désespérer ! dit-elle d'une voix sourde, en passant sa main sur son front où perlait une sueur froide.

Sur le conseil de Catherine, Frédéric se décida à quitter le Hohwald, au moins pour quelque temps. Pareil à la plupart de ceux de sa race, il était doué d'une tenacité singulière, que ne parvenaient à rebouter ni les refus, ni les obstacles, ni les affronts, au-si avait-il tout d'abord déclaré que, se trouvant fort bien à l'hôtel des Étrangers, il y resterait. Catherine avait maladroitement plaidé sa cause ; il serait sans doute plus heureux en présentant lui-même sa requête. L'Allemand eut beaucoup de peine à le convaincre qu'une insistance immédiate le rendrait ridicule et qu'il valait mieux s'éloigner, quitte à revenir bientôt. Il s'y résigna à contre-cœur.

XIII

PIÉTÉ FILIALE

Ainsi qu'il arrive fréquemment pendant l'été, surtout dans les pays des montagnes, de nombreux orages gâtèrent le temps qui devint assez maussade.

Le mieux apparent qui s'était manifesté dans l'état de Mme Herz, après sa dernière crise, ne dura pas : sa situation empira sous l'influence de la température, insupportable pour la saison. La maladie fit des progrès rapides, et l'instant fatal, prévu par le médecin, se rapprocha. Bientôt la

Espère, Saint-Denis-Catus, Thédillac-Peyrilles, Dégagnac (halte), Saint-Clair, Gourdon, Nozac, Lamothe-Fénélen, Gignac Cressensac, Chasteaux, Noailles.

AU SÉNAT

Dans sa séance de jeudi, le Sénat a adopté, sans débat, un projet de loi autorisant le département du Lot à contracter un emprunt à la caisse des chemins vicinaux.

Le 7^e de ligne

Le 7^e de ligne est rentré hier matin, à neuf heures 3/4, à Cahors, musique en tête. Malgré la chaleur et la fatigue, la tenue des troupes était irréprochable. L'hôtel de ville et beaucoup d'établissements publics étaient ornés de drapeaux, pour fêter la rentrée de nos braves soldats.

* * *

M. E. Vuillemin, sous-lieutenant au 7^e de ligne, est nommé lieutenant et maintenu au corps.

NOUVELLE COMMUNE

Dans sa séance de jeudi, la Chambre des députés a adopté un projet de loi tendant à ériger en commune distincte la section de Lacandourcet, distraite à cet effet de la commune de Lentillac, canton de St-Céré, arrondissement de Figeac.

BUREAU DE BIENFAISANCE

Les marchands de bois de chauffage, qui désirent fournir les fagots nécessaires pour les distributions de l'hiver 1891-92 sont priés de vouloir bien faire connaître leurs conditions avant le 15 juillet prochain.

MUSÉE DE CAHORS

Nous apprenons que M. Suisse Hilaire vient d'offrir à notre musée les cinq tableaux suivants :

Deux études de femmes, par le peintre David, alors qu'il était élève de M. Vien ;

Une étude d'homme, par Signalon, alors qu'il était élève de l'École des beaux-arts ;

Une étude d'homme, par Julien ;

Une étude d'homme, par Ch. Suisse.

Nous sommes heureux de remercier M. Suisse de ce don, qui ne sera sans doute pas d'ailleurs sa dernière marque de sympathie au musée de Cahors.

L'AFFAIRE DU PANAMA

Plusieurs journaux annoncent que, en vertu d'un mandat délivré par M. le conseiller Prinnet, chargé de l'instruction ouverte contre les administrateurs de la société du canal de Panama, des perquisitions ont été faites, mercredi, chez plusieurs de ces messieurs, par M. Clément, commissaire aux délégations judiciaires. Les résultats des saisies ont été tenus secrets.

FAUX BRUIT

D'après l'*Avenir Gourdonnais*, nous avions annoncé que la musique et deux compagnies du 7^e de ligne se rendraient à Gourdon, pour l'inauguration officielle de la nouvelle ligne.

Nous sommes autorisés à démentir cette information et à déclarer que notre excellente musique militaire participera aux fêtes données aux ministres à Cahors.

malade elle-même eut l'appréhension de sa fin prochaine. Ses derniers jours furent assez calmes ; elle s'éteignait doucement, sans souffrances trop vives.

Une nuit que Michel, alternant avec Rosa, veillait auprès d'elle, Mme Herz sortit de l'assoupissement dans lequel elle semblait plongée.

Comme il guettait tous ses mouvements avec sollicitude, il s'avança vers le lit où elle reposait et, approchant ses lèvres sur son oreille, il lui dit tout bas pour ne pas la fatiguer par le son de sa voix :

— Comment vas-tu, mère ?

Elle ne répondit pas à la question, mais profitant de ce qu'il était si près, elle lui saisit la tête de ses pauvres mains toutes tremblantes, et l'embrassant tendrement à plusieurs reprises :

— Quand je n'y serais plus, fit-elle avec effort, qui est-ce qui veillera sur toi ?

— J'espère bien vous conserver longtemps encore ! dit-il avec émotion.

Elle voulut lui recommander de ne pas se faire d'illusion, lui affirmer qu'elle se sentait mourir, mais elle s'arrêta, désireuse de ne pas augmenter le chagrin qui brisait le cœur du pauvre garçon.

— Michel, murmura-t-elle après un court silence, j'aurai voulu te voir marié avant de mourir... la Providence ne me l'a pas permis !... Dis-moi, est-ce que, parmi les jeunes filles que nous connaissons, il n'y en a pas une qui te plait. Si cela était, tu ferais bien de me l'avouer... tu saurais ainsi si ta mère approuve ton choix avant de mourir.

La demande était claire : il y avait là deux jeu-

MANŒUVRES D'AUTOMNE

Nous avons déjà annoncé dans le *Journal du Lot* du 16 courant, que le 17^e corps d'armée accomplira cette année des manœuvres de division.

Nous devons compléter ces renseignements en ajoutant qu'en raison de l'importance des manœuvres de cette année, le ministre de la guerre a prescrit aux commandants des corps d'armée de notifier à l'avance les catégories de réservistes qui accompliront leur période d'instruction le 25 août.

Sont convoqués pour cette date, les réservistes des classes 1883 et 1884, les ajournés des classes 1879, 1880, 1881 et 1882 affectés aux trois premiers bataillons des régiments d'infanterie de ligne, aux bataillons de chasseurs à pied, aux bataillons d'artillerie de forteresse, aux régiments de zouaves, de tirailleurs, de sapeurs-pompiers et du génie.

Afin d'avoir des effectifs de manœuvres aussi élevés que possible, les demandes de sursis de période d'instruction seront épluchées avec grand soin.

LE SALUT MILITAIRE

Un officier ou sous-officier des sapeurs-pompiers, en uniforme, bien entendu, doit-il être salué par les soldats de l'armée active et ceux de la réserve, en tenue aussi ?

Voici la réponse du ministre de la guerre :

« Le ministre de la guerre rappelle après entente avec le ministre de l'intérieur, qu'aux termes d'une circulaire ministérielle du 4 mars 1874, les officiers et sous-officiers de sapeurs-pompiers des communes revêtus de leur uniforme ont droit, de la part des militaires de l'armée, aux marques de respect que comportent les insignes du grade dont ils sont investis dans ces compagnies. Il doit y avoir réciprocité de la part des sapeurs-pompiers à l'égard des militaires de l'armée.

« Ces dispositions sont toujours en vigueur bien qu'elles n'aient pas été insérées dans le décret du 23 octobre 1883, sur les service dans les places de guerre et les villes de garnison. »

NOMINATIONS ECCLÉSIASTIQUES

M. l'abbé Servantie, vicaire de Prayssac, a été nommé curé de Milhac.

M. l'abbé Vidal, vicaire de Gramat, a été nommé curé de Cavagnac (Puy-l'Évêque).

M. l'abbé Gisbert, nouveau prêtre, a été nommé vicaire de Prayssac.

M. l'abbé Prion, nouveau prêtre, a été nommé vicaire de Gramat.

IMPRUDENCE

Mercredi soir, vers 9 h., Mme St-Sèbe, demeurant rue du Lycée, 3, commit l'imprudence de sortir en laissant une bougie allumée dans son appartement.

Le vent ayant fait flotter les rideaux de la fenêtre, la bougie y mit le feu.

Ce commencement d'incendie a été aussitôt éteint par des voisins.

Les dégâts se bornent à la perte des rideaux.

UNE NOUVELLE AFFAIRE ESCOFFIER

Nous lisons dans le *Republicain* de Tarn-et-Garonne :

A la suite de la vérification des comptes de M. Souchard, receveur municipal, opérée par les soins de M. Dardenne, le nouveau trésorier-payeur général, de qui relève immédiatement

nes filles seulement. Or, il craignait que sa mère ne lui répondit « Non ! » s'il lui disait « Veux-tu que j'épouse Rosa ? » Et il craignait encore qu'elle lui répondit « Oui ! » s'il lui disait « Veux-tu que j'épouse Catherine ? »

Il avait trop de piété filiale pour ne pas se considérer comme engagé par une promesse solennelle faite à sa mère mourante, et tous ses efforts tendaient à ce qu'elle ne lui défendit pas d'épouser Rosa, et ne lui ordonnât pas de prendre Catherine pour femme.

— Mère, dit-il, étudiant toujours, vous êtes trop fatiguée, votre oppression m'inquiète et ce n'est pas le moment de vous parler de toutes ces choses ; plus tard, quand vous vous sentirez mieux nous y reviendrons.

Elle ne répondit pas ; avec cette sorte de prescience de ceux qui vont mourir, elle lut à demi dans le cœur de son fils.

Fort et bien portante, elle n'eût pas hésité à peser sur lui pour l'amener à devenir le mari de la Prussienne qui, riche et femme de tête, était selon elle destinée à faire son bonheur ; mais malade, mourante, voyant par-delà l'existence d'ici-bas, elle devina qu'il n'aimait pas Catherine et que jamais il ne l'aimerait.

Elle n'osa donc pas lui parler de la bru qu'elle avait rêvée, et se tut en soupirant.

A. SIRVEN ET A. SIÉGEL.

(A Suivre).

le receveur municipal, vérification qui a amené la découverte de fait excessivement graves, la gestion de la recette municipale a été enlevée à M. Souchard et confiée à M. Anquetir, percepteur à Montauban.

Cette mesure a été annoncée au public par une affiche placardée au domicile de M. Souchard, dont on présente l'arrestation comme imminente.

VOL D'UNE BICYCLETTE

Une bicyclette neuve vient d'être volée devant la porte de M. Larrive, marchand de vélocipèdes à Cahors.

Cette bicyclette est du modèle F. de la fabrication L. Rochet de Paris; elle porte sur le guidon le numéro 4,021, précédé de la lettre F.

Les roues ont 70 centimètres, les rayons sont directs, les gantes pleines, les moyeux en bronze doré, le guidon creux ajustable, le frein sur la roue de devant, les manivelles détachables, le caoutchouc rouge et les pédales lisses.

VÉLOCE-SPORT CADURCIEN

MM. les membres du Véloce-Sport Cadurcien sont instamment priés d'assister à la réunion générale qui aura lieu samedi, 20 juin courant, à 8 heures 1/2 du soir, au siège de la Société, Café Tivoli.

Ordre du jour : Concours de la Société aux fêtes d'inauguration de la ligne de Cahors à Brive. — Communications importantes.

Sortie du dimanche 21 juin 1891. — La sortie se fera sur la route de Catus.

Départ du Club.
1° A 6 heures du matin.
2° A 1 heure du soir.

CHEMIN DE FER DORLEANS

Sur la demande de divers syndicats agricoles, la Compagnie d'Orléans a soumis, le 6 mai dernier, à l'homologation de l'Administration Supérieure la proposition d'assimiler complètement les vendanges ou raisins écrasés en fûts aux vins en fûts, en leur appliquant, sans condition de tonnage, les barèmes et prix fermes des paragraphes 2 et 6 de son tarif spécial D n° 6, qui ne sont actuellement applicables à ces mêmes marchandises que par wagons complets de 5,000 kilog. ou payant pour ce poids.

Saint-Germain

Assassinat. — Le sieur Molinié, de Bourdaries-Concorès, a été assassiné hier par son gendre. Un médecin, le juge de paix et les gendarmes son partis pour ce village. L'assassin est en fuite.

FAITS DIVERS

LE PÉTROLE DU CAUCASE

Odessa, 16 juin.

Sur les ordres de M. de Rothschild, à Paris, ses représentants à Bakou déploient la plus grande activité pour acheter les terrains pétroliers et forcer toutes les petites entreprises locales à liquider.

Le directeur des concessions Rothschild, M. Despot-Senowischka, qui est en même temps maire de Bakou, fait en ce moment quadrupler l'étendue de la raffinerie, de façon à ce qu'elle puisse produire 15 à 20 millions de pouds par an.

Pour achever la ruine des petits exploitants récalcitrants, de M. Rothschild a décidé de provoquer une baisse du pétrole sur les marchés étrangers et de les forcer ainsi à capituler faute de capitaux suffisants.

Ceux-ci ont alors formé un syndicat du pétrole, sous le nom de *Standard-Caucasien*, où tous les exploitants et propriétaires de puits à pétrole seront admis, à l'exception des juifs Nobel et Rothschild.

L'opinion, à Bakou, est que le baron de Rothschild réussira quand même à accaparer le pétrole du Caucase et à imposer ses prix aux marchés européens.

LES VINS

Pendant les derniers jours de la semaine écoulée, le temps devenu meilleur a permis aux travailleurs de reprendre leurs travaux interrompus, leur faisant espérer, dans le Midi et l'Ouest, de bonnes journées pour la floraison de la vigne qui ne tardera pas à s'accomplir dans ces régions vinicoles. Dans le Bordelais, c'est toujours par faibles parties, à part quelques chais importants et faisant exception, que se traitent les achats de vins à la propriété, et les cours sont modifiés. Sur la place de Bordeaux, peu ou point de changement sur les vins exotiques; les transactions sont toujours au grand calme pour les vins ordinaires.

Dans nos départements méridionaux, les affaires sont encore dans la même situation, le calme persiste. Il s'effectue bien quelques transactions, mais on ne peut en augurer qu'il y ait une reprise.

UN SUICIDE

Un cocher d'une voiture d'un ercle passait, dans la nuit du jeudi au vendredi, sur la place de la Concorde, lorsqu'il aperçut un homme convenablement vêtu, adossé au mur du jardin des Tuileries, côté gauche de la grille du pont tournant. Soudain, il le vit s'armer d'un revolver, une détonation retentit, et l'homme tomba, la tempe droite trouée d'une balle. Il était environ deux heures du matin.

Le suicidé portait des vêtements noirs, il était coiffé d'un chapeau de feutre noir, il avait une sacoche en bandoulière et le gilet orné d'une chaîne de montre en or.

M. Dhers, commissaire de police du quartier Saint-Germain-l'Auxerrois, est venu procéder aux constatations légales et faire enlever le corps.

Les papiers trouvés sur le défunt ont permis d'établir son identité. C'est un nommé Léonce Faucher, rentier, originaire de Campagnac (Aveyron).

Il avait dans son porte-monnaie une somme de 270 francs et dans son portefeuille un carnet de chèques tirés sur le Crédit lyonnais.

Dans une lettre écrite à son frère, M. Lucien Faucher, juge de paix à Limoges, et portant la date du 10 juin, non expédiée, il disait que des médecins qu'il avait consultés à Paris avaient déclaré incurable le mal dont il était atteint et qu'il préférerait la mort aux souffrances qu'il endurait.

Le corps a été transporté à la Morgue.

LA SAINT-MÉDARD.

— Il a plu à la Saint-Médard; il a plu le lendemain. Ondées sur ondées, il a fait beau à la Saint-Barnabé.

Voici ce que dit M. Henry de Parville, dans les *Débats*, à ce sujet :

« Le dicton de la Saint-Médard est extrêmement vieux, ce qui ne veut pas dire qu'il en soit meilleur pour cela; cependant toutes les opinions sincères étant respectables, il faut tenir compte aussi de celles du passé et il ne serait pas impossible qu'il y eût un certain fond de vérité dans le préjugé de la Saint-Médard. Seulement il faut prendre garde que l'on nous a changé la Saint-Médard et que le public « bien informé » n'a pas trop l'air des douter. La Saint-Médard actuelle n'est plus la Saint-Médard des anciens, la vraie. Depuis 1582, depuis la réforme grégorienne du calendrier julien, douze jours se trouvent supprimés, de telle sorte que le 8 juin, jour actuel de la Saint-Médard, tombait jadis douze jours plus tard, c'est-à-dire le 20 juin, c'est-à-dire le jour du solstice. Par conséquent c'est un faux saint Médard que nous avons en le 8 juin dernier, et la pluie survenant ce jour-là, au strict point de vue du vieux dicton que l'on invoque, n'implique nullement plusieurs semaines de mauvais temps. Il faut attendre l'arrivée du vrai saint Médard d'autrefois, le 20 juin. Même observation pour les influences de saint Barnabé et de saint Gervais. Le vrai Barnabé vient, non pas le 11, mais le 23; le vrai saint Gervais, non pas le 19, mais le 31 juin.

« Nous avons donc tout le temps de contrôler leur action; aussi bien l'influence de Saint-Médard... le vrai, qui n'arrive juste qu'aujourd'hui. Ainsi remis au point, il ne faudrait pas jurer que le vieux dicton n'a pas sa raison d'être. Il peut se traduire ainsi : « Le temps établi aux environs du solstice persistera un certain nombre de jours. » Cela n'a rien d'absurde et c'est presque dit dans le mot même de solstice. Il y a une quinzaine d'années, le docteur Bérigny eut l'idée de rechercher, en compulsant les observations, si l'on trouvait quelques traces d'une influence pluvieuse de la saint-Médard. Le résultat fut insignifiant, mais il avait mis en ligne de compte le faux saint Médard. Sur la remarque que nous lui en fîmes, il recomposa sa statistique avec le saint Médard du 20 juin et il trouva, pour une période de dix ans (1867-1876), avec le saint Médard du 20 juin, un accroissement assez sensible de pluie correspondant à la saint-Médard, aux saints Barnabé et Gervais mouillés. Mais à vrai dire, les chiffres pour une si petite période sont sans aucune portée. La question est à reprendre. Nous verrons bien cette année. L'année dernière, nous avons trop vu. Il a plu presque toute l'année.

« Ce que l'on peut prétendre avec certaine probabilité, c'est que lorsque le temps est froid et pluvieux en juin, il y a des chances pour qu'il reste encore pendant un certain temps frais et humide. Nous avons eu bien raison de dire en mars derniers que généralement, après les hivers rigoureux, le printemps est mauvais. Mai et juin auront été déplorables; souvent en pareil cas juillet n'est pas beaucoup meilleur; espérons pour nous tous, que la prévision sera démentie... et surtout qu'il fera beau pour les vacances. »

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 13 au 20 juin 1891

Naissances

Clary Auguste, à Cabessut.
Fournol Paul, rue du Cheval blanc, 4.
Parié Pierre, boulevard Gambetta, 24.
Alix Anna, rue du Cheval Blanc, 4.
Monson Anne, boulevard Gambetta, 93.
Delon Georges, rue Neuve des Badernes.
Verdier Elise, rue de l'Université, 29.

Mariages

Laporte Pierre et Breil Célestine.
Menguy Ambroise et Bastide Eugénie.
Rous Jules et Labro Rosalie.

Décès

Foissac Alexandrine, 75 ans, rue du Tapis-Vert.
Michel Juliette, 3 mois, rue Mascoutou, 13.
De Moncan Marie, 10 mois, rue des Cadourques.
Calmon Pierre, 82 ans, rue Barry, 41.
Massip Jeanne, 61 ans, ép. Costes, aux Tuileries.
Bergon Marie, 17 ans, à Dines.
Ponjol Zulma, 25 ans, rue de la Banque.
Murat Antoinette, 76 ans, au camp de Monges.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME du 21 JUIN

de 8 h. à 9 h. 1/2 du soir

(Allées Fénélon)

Le Troubadour (marche) Sellenick.
Le Serment (ouverture) Auber.
La Traviata (fantaisie) Verdi.
L'Estudiantina (valse) Lacôme.
Mireille (mosaïque) Gounod.
Marche hongroise Berlioz.

THÉÂTRE DE CAHORS

TOURNÉES FREDERIC ACHARD

Dimanche, 21 juin 1891

Le Juif-Errant

Pièce en 5 actes et 12 tableaux
Chef-d'œuvre d'Eugène Sue et A d'Ennery

AVEC LE CONCOURS DE

DUMAINE, TAILLADE, LACRESSONNIÈRE

Hernies

Guérison radicale par le Bandage électromédical MARIE frères, médecins spécialistes-inventeurs, à Paris, n° 46, rue de l'Arbre-Sec. M. MARIE jeune fera lui-même l'application de ses appareils à Cahors, le mercredi 1^{er} juillet, foire, Hôtel des Ambassadeurs; Montauban, samedi 4 et dimanche 5, Hôtel du Midi.

M. Marie revient deux fois par an, à Cahors, le 3 janvier prochain.

20 ans de Merveilleux succès

Ne confondez pas ces bandages faits immédiatement sur mesure pour chaque cas qui se présente, avec les bandages ordinaires, qui ne rendent aucun service, ils sont les seuls qui puissent assurer la guérison radicale en peu de temps. Ces bandages sont à ressort, car les bandages élastiques sans ressort, ne peuvent arrêter les hernies.

Le vin de Peptone de Chapoteaut contient la viande de bœuf digérée par la pepsine; il est beaucoup plus actif que les jus et extraits de viande; on nourrit avec lui les anémiques, les convalescents, les phtisiques, les malades privés d'appétit, dégoutés des aliments ou ne pouvant les supporter par suite de maladies graves.

A l'âge de 77 ans!

Igney-Avicourt (Meurthe-et-Moselle, le 4 mars 1890. — Je vous autorise à publier dans les journaux que depuis bien des années je fais usage de vos bienfaisantes *Pilules Suisses* à 1 fr. 50 la boîte, et qu'à l'âge de 77 ans je suis encore très heureux de m'en servir.

(Sig. lég.) GUTH, ex-receveur-buraliste.

Le *Journal des connaissances médico-chirurgicales* s'exprime ainsi dans un article sur la *Poudre de Rogé* au citrate de magnésie, comme purgatif :

« Une expérience de cinq années, faite sur la plus grande échelle possible, a confirmé l'opinion de M. Soubeiran et celle de l'Académie de médecine. Le citrate de magnésie s'est popularisé avec une promptitude et une généralité bien rares dans l'histoire de la thérapeutique; et à l'encontre de ces médicaments que le caprice de la mode soutient un instant pour les laisser retomber ensuite dans un juste oubli, le *Sel de Rogé* se répand de plus en plus dans la pratique de l'art, et voit sa légitime réputation se confirmer de plus en plus... Prix : 2 fr. le flacon, 19, rue Jacob, Paris et 9, rue du 4 Septembre.

RAISINS A BOISSONS

Les Corinthe, marque l'Ancre, vendus en sacs estampillés et plombés sont de qualité irréprochable, ils sont les plus riches en alcool et donnent un vin très délicat. Se méfier des raisins de qualité inférieure et des contrefaçons.

S'adresser au représentant dans chaque ville, ou à l'entrepôt général, 9, boulevard Corderie, à Marseille.

Un opuscule, « *La Vérité sur les Raisins Secs* » est adressé à toute demande.

REVUE HEBDOMADAIRE

Le marché est ferme, mais il ne faudrait pas se laisser aller à un optimisme exagéré. Il y a toujours pour notre marché la question des places étrangères et la crainte d'une insuffisance de récoltes. Le 3 % est à 94.95 ex-coupon de 0,75,

le nouveau fait 93.72 1/2. Le Crédit foncier a de bons achats à 1275. Les obligations foncières et communales bénéficient comme à l'ordinaire des demandes de l'épargne.

La Banque d'Escompte est recherchée à 470 fr. Le projet de transformation du capital social qui sera présenté à l'assemblée du 27 juin lui mérite d'autres cours. La Banque de Paris à l'approche de son coupon s'avance à 812.50. La Société générale est à 480. Les bénéfices nets des cinq premiers mois sont de 1.670.047. Le crédit lyonnais réalise un progrès sensible à 793.75.

Le Crédit mobilier est en hausse à 395. L'assemblée générale a fixé le dividende à 25 fr. L'action de Lyon est ferme à 1495.

Bon courant de demandes sur les obligations des chemins de fer économiques.

Les fonds étrangers sont fermes surtout l'Italien qui s'est avancé à 94.20. A ce prix il n'est pas cher avec un coupon de 2.17, à l'échéance du premier juillet. Il valait l'année dernière à pareille époque 97.60 et il y a d'autres hommes au pouvoir que M. Crispi.

En Banque, l'Alpine est à 498.75. L'activité qui règne dans tous les ateliers de la compagnie et l'abondance des commandes amèneront un relèvement des cours.

La part Paris-Caracas s'est avancée à 119.75. Cette hausse est due à la pénurie du bétail sur le marché de la Villette où le bœuf poids vif a été vendu 1 fr. la livre, ce qui ne s'était jamais vu. On voit quels bénéfices attendent la société Paris-Caracas avec ces importations de bœufs vivants.

Le Laurium Greece est à 160. Ce sont évidemment des cours d'attente, car les bénéfices doivent augmenter dans de grandes proportions.

L'obligation Porto-Rico est 270 avec un coupon de 7,50 au 1^{er} juillet. La souscription à l'Electra marche à souhait. Cela n'a rien d'étonnant, car le public se rend compte qu'aucune affaire de mines ne lui a jamais donné l'occasion d'espérer d'aussi magifiques résultats, et il n'y a personne qui ne désire posséder au moins quelques parts d'Electra.

Les dernières découvertes d'or ont été confirmées officiellement par le gouvernement Péruvien et elles dépassent nos espérances au point que nous en sommes nous mêmes étonnés.

Au surplus ce qui fait l'originalité de la publicité donnée à cette affaire, c'est la communication absolument complète, faite incessamment à tous ceux qui en font la demande, de tout le dossier de l'affaire, et en présence de la lucidité des renseignements contenus et de l'autorité de leurs attestations, les plus incrédules sont forcés de se rendre. Ce sont dès maintenant les souscripteurs des premiers jours qui doublent ou triplent leurs souscriptions.

La part de l'Electra est de 50 fr. Dans quelle mesure aussitôt la clôture de la souscription ces titres vont-ils progresser, nous ne le savons pas.

Chacun peut se faire à ce sujet son opinion mais il n'y a aucune raison pour croire que l'Electra aura un avenir moins brillant que le Callao dont les parts valent encore aujourd'hui trois cent fois leur valeur primitive.

Au surplus nous communiquons le dossier à tous ceux qui nous en font la demande le siège social est 22 place Vendôme.

DE LAVIGERIE, 22, place Vendôme.

Bourse de Paris

Cours du 19 Juin 1891

RENTES

3 0/0 perpétuel.....compt.	95 05
3 0/0 amortissable.....compt.	96 30
3 0/0 Emprunt 1891.....compt.	93 87
4 1/2 0/0 1883.....compt.	105 45

Valeurs Françaises

ACTIONS

BANQUE DE FRANCE.....	4480 »
CRÉDIT FONCIER.....	1275 »
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE.....	485 »
COMPTOIR N°1 D'ESCOMPTE.....	575 »
EST (Chemin de fer).....	895 »
LYON.....	1490 »
MIDI.....	1320 »
NORD.....	1895 »
ORLÉANS.....	1520 »
OUEST.....	1055 »
GAZ, C ^{ie} parisienne.....	1415 »
CANAL DE SUEZ.....	2767 60
CANAL DE PANAMA.....	37 50
Etablissements DECAUVILLE.....	415 »

OBLIGATIONS

LYON (fusion).....	443 50
EST 3 0/0.....	436 »
MIDI 3 0/0.....	448 »
NORD 3 0/0.....	448 50
ORLÉANS 3 0/0.....	448 75
OUEST 3 0/0.....	439 »
SUD DE LA FRANCE.....	410 »
OUEST-ALGÉRIEN.....	419 50
EST-ALGÉRIEN.....	420 »
CRÉDIT FONCIER, fonc. 3 0/0 1853.....	605 »
— — — — — 4 0/0 1863.....	518 »
— — — — — fonc. 3 0/0 1877.....	392 »
— — — — — comm. 3 0/0 1879.....	471 »
— — — — — fonc. 3 0/0 1879.....	474 »
— — — — — comm. 3 0/0 1880.....	467 »
— — — — — fonc. 3 0/0 1883.....	429 »
— — — — — — 3 0/0 1885.....	467 »
— — — — — bons 100 fr. av. lots.....	74 »
GAZ, C ^{ie} parisienne.....	525 »

Valeurs Étrangères

RUSSE, 4 0/0 1889.....	98 75
RUSSE, 4 0/0 consolidé.....	99 30
PORTUGAIS 3 0/0 (rente).....	45 »
PORTUGAIS 4 1/2 0/0 1889.....	350 »
LOMBARDS, 3 0/0.....	329 50
SARAGOSSE 3 0/0.....	385 »

ETUDE

de M^e ESPÉRET, avoué, rue de la Liberté, n° 11

VENTE

SURENCHÈRE

A SUITE DE

Saisie Immobilière

ADJUDICATION

Fixée au mercredi huit juillet mil huit cent quatre-vingt-onze, à midi précis, à l'audience des criées du tribunal civil de première instance de Cahors, au palais de justice de ladite ville.

Suivant procès-verbal du ministère de Daynard, huissier à Lalbenque, en date du quatre mars dernier enregistré, visé, dénoncé et transcrit au bureau des hypothèques de Cahors, le douze du même mois, volume 139, numéro 36, par M. le conservateur qui perçut les droits.

Madame veuve Méric de Bellefond, rentière, domiciliée à Montdouce ayant constitué M^e Jules Billières pour son avoué, près le tribunal civil de Cahors et fait élection de domicile en ses études et personne audit Cahors où il demeure.

A fait procéder à la saisie réelle des biens immeubles ci-après désignés sur la tête et au préjudice de dame Marie Sarrut, veuve de Rémy Carroul, demeurant à Aujols, prise en ses meilleures qualités et comme tutrice légale de sa fille mineure Ida Carroul, issue de son mariage avec ledit Rémy Carroul, quand vivait, meunier, ayant demeuré à Fontanes et en dernier lieu à Aujols.

Le cahier des charges dressé par M^e Billières, avoué constitué, a été enregistré et déposé au greffe du tribunal civil de Cahors le premier avril dernier et la publication en a été fixée au six mai mil huit cent quatre-vingt-onze. Mais le deux avril

mil huit cent quatre-vingt-onze par un dire fait au cahier des charges, M^e Billières, avoué de Cazes, Jean-Baptiste, fils d'Antoine forgeron à Fontanes, a demandé qu'il fut distrait de la saisie, le numéro 1199 P; terre à Bonal section B, du plan cadastral de Fontanes, de vingt-un ares quatre-vingt-deux centiares, comme appartenant audit Cazes, en vertu d'un acte de partage du premier janvier mil huit cent soixante-neuf; Dugès, notaire, et en vertu d'un acte de vente du neuf janvier mil huit cent soixante-douze, même notaire, à lui consenti par Jean-Pierre Loubadou des Martinets, commune de Fontanes.

Le deux mai, M^e Sautet, avoué de Jean Cazes, exposait dans un autre dire que suivant acte du trente mai mil huit cent quatre-vingt-deux; Dugès, notaire, son client avait acquis de M Rémy Carroul, propriétaire meunier à Fontanes, deux articles, l'un en nature de Chenevière dit canabal et tenant du nord à Valmary, du midi à Moulin, du levant au réservoir du Moulin, et du couchant au chemin et de l'autre en nature de terre labourable et friche confrontant à chemin public et à Cazes; avec explication que dans ledit contrat était compris le droit réservé à Carroul, dans un acte, Dugès, notaire du six avril mil huit cent soixante-treize de faire à l'étang du moulin, du côté du nord, une prise d'eau par un aqueduc, à l'effet d'arroser la terre et friche alors en pré, les jours qui appartiennent à Carroul, et M^e Sautet concluait à ce qu'il plut au tribunal lui donner acte de la présente déclaration faite pour servir à Cazes ce que de droit et afin que l'adjudicataire n'en ignore.

Le six mai le cahier des charges fut régulièrement publié et le tribunal rendit un jugement par lequel le numéro 1199 P, fut déclaré distrait de la saisie, par un autre jugement, il continua la cause au jour de la vente pour être statué sur le deuxième dire et enfin par un troisième jugement il donna à M^e Billières acte des lectures et publication du cahier des charges et fixa la vente au mercredi dix-sept juin.

A cette audience le deuxième lot des biens saisis sur la tête et au préjudice de dame Marie Sarrut, veuve de Rémy Carroul, demeurant à Aujols, prise en ses meilleures qualités et comme tutrice légale de sa fille mineure Ida Carroul, issue de son mariage avec le dit Rémy Carroul, quand vivait meunier, ayant demeuré à

Fontanes et en dernier lieu à Aujols, a été adjugé à M^e Mazières avoué moyennant le prix de cinquante francs en sus des charges et qui a été élu command en faveur de Monbru Jules, propriétaire à Salinié commune de Fontanes.

Mais par acte fait au greffe du Tribunal civil de Cahors en date du dix-sept juin coarant enregistré Monsieur Jean Estival propriétaire domicilié à Laborderie commune de Lalbenque, assisté de M^e Louis Espéret son avoué, qu'il a constitué, a surenchéri du sixième en sus des charges le prix du deuxième lot, et a porté ce dit prix à la somme de soixante francs en sus des charges.

En conséquence, il sera procédé à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, au Palais de justice de la dite ville, le mercredi huit juillet, mil huit cent quatre-vingt-onze à la revente sur surenchère du deuxième lot, sur la nouvelle mise a prix de soixante francs en sus des charges.

Désignation

DES ARTICLES FORMANT LE DEUXIÈME LOT

ARTICLE PREMIER
Un moulin à eau avec son sol, au lieu de l'île Basse, commune de Fontanes, formant le numéro 428, de la section C, dudit plan. Ce moulin est en mauvais état, construit en pierres moëllons et couvert en tuiles creuses à un tombant d'eau, il a deux courants et deux meules à farine; on remarque une porte double et une petite ouverture à côté, fermée d'un contrevent à l'aspect du couchant et une autre petite fenêtre au midi. D'après les renseignements pris, plusieurs propriétaires on droit de moudre à ce moulin.

ARTICLE DEUXIÈME
Au moulin à eau de l'île-Basse il y a aussi une petite parcelle de pré appartenant au dit feu Rémy Carroul. Ce pré confronte au ruisseau de la Boulette à près de Lugol et de Monbru au bocal ou étang du moulin et au moulin.

MISE A PRIX

Les articles ci-dessus désignés formant le deuxième Lot seront vendus sur la nouvelle mise a prix de soixante francs en sus des charges ci..... **60 fr.**

Nota. — Il est en outre déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèque légale, qu'ils devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication sous peine de déchéance.

Pour extrait certifié sincère par l'avoué poursuivant soussigné,

Cahors, le vingt juin mil huit cent quatre-vingt-onze.

L'avoué surenchérisseur
Signé : L. ESPÉRET.

ETUDE

de M^e Auguste MAZIÈRES, avoué à Cahors, rue du Portail-Alban, n° 10.

EXTRAIT

D'UN

jugement de séparation de biens

Par jugement du Tribunal civil de Cahors, en date du dix-sept juin courant, la dame Delsol Marie, sans profession, épouse de Monteil Arnaud, propriétaire cultivateur aux Pradiés, commune des Junies, a été séparée de biens d'avec le dit Monteil Arnaud son mari, domicilié au dit lieu des Pradiés, commune des Junies.

Fait à Cahors, le dix-neuf juin mil huit cent quatre-vingt-onze.

L'avoué poursuivant,
Signé : MAZIÈRES.

De l'aveu de tout le corps médical, la Quinine de Pelletier est le roi des médicaments: introduite dans de petites capsules rondes, portant comme garantie de pureté le nom de Pelletier, elle n'a pas d'amertume et agit beaucoup plus vite que les pilules et cachets. Elle possède une action sûre et rapide contre les maux de tête, les migraines, les névralgies, les fièvres intermittentes et paludéennes, les douleurs rhumatismales, la goutte, et soutient les forces des personnes fatiguées par le travail, les voyages, les veillées; une capsule fait plus d'effet qu'un grand verre de vin de quinquina.

EAU de LÉCHELLE hémostatique ordonnée contre les crachements de sang, les hémorragies utérines et intestinales, les pertes, la dysenterie, etc.

LE VIN de G. SEGUIN est le tonique par excellence des voies digestives; il rétablit les fonctions de l'estomac, recueille l'appétit et dissipe les fièvres.
G. SEGUIN, rue St-Honoré, 378, PARIS.

M. Ruelle (Claude-Augustin-Marie-Sophie-Raymond), capitaine de génie, demeurant à Lille (Nord), né à Cahors (Lot) le 10 août 1857, se pourvoit près M. le Garde des Sceaux, ministre de la Justice, à l'effet d'obtenir l'autorisation de faire précéder son nom patronymique de celui de : Paulin, et de s'appeler légalement à l'avenir : Paulin Ruelle.
Collas, Référendaire au sceau de France.

VERITABLE EXTRAIT DE VIANDE



LIEBIG

PRÉCIEUX POUR MALADES ET MÉNAGES
Depuis 1867, les plus hautes récompenses aux grandes Expositions Internationales
Hors concours depuis 1885
SE MÉFIER DES IMITATIONS
Exiger la signat. du Bon J. V. LIEBIG en encre bleue sur l'étiquette
Se vend chez les Epiciers et Pharmaciens

Études de MM^es DECoux LAGOUTTE et LAGRANGE, Notaires à Périgueux.

A VENDRE

par adjudication

en l'étude de M^e Decoux Lagoutte, le samedi 27 juin 1891, à midi.

Les biens ci-après en Périgord :

1^o Les deux propriétés de la *Beylie* et de *Preyssac* réunies, commune de Château-Levéque. Station de chemin de fer. 283 hectares. Quinze méteraires. Belles prairies arrosées par la Beauronne. Terres de première qualité.

Revenu net justifié : 9.500 francs pouvant être porté à 11.000 francs par l'augmentation du bétail.

Mise à prix 120.000 fr.

2^o La propriété de *Ladouze*, commune de ce nom. Station des Versannes, à 3 kilomètres. 754 hectares. Dix-huit méteraires et une importante réserve. Terres, prés, grande étendue de bois taillis.

Revenu net justifié, y compris les bois taillis..... 44.000 francs.

pouvant être porté à 15.000 fr. par l'augmentation du bétail.

Division de cette propriété en 21 lots (voir les affiches).

Faculté de réunir les 21 lots en un seul.

Total des mises à prix des 21 lots..... 200.000 fr.

Cheptels importants. — Très belle chasse.

On adjudgera même sur une seule enchère.

S'adresser à M. Gustave Quartier, expert en immeubles, 27, cours Tourny, à Périgueux, qui enverra sur demande, affiches et renseignements concernant les propriétés, le lotissement, la vente, etc.;

A MM^es Decoux Lagoutte et Lagrange, notaires.

245.000 FRANCS sont à placer en plusieurs fractions sur signatures de commerçants ou personnes solvables. Conditions avantageuses et discrétion.

Ecrire à M. Ch. Albert, banquier, à Lavallois-Perret, près Paris.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.

BUREAU de PLACEMENT

CAHORS — Rue St-James, 12, — CAHORS

M^{me} V^e **BALAGAYRIE**, a l'honneur d'informer le public qu'elle vient d'obtenir l'autorisation de tenir un Bureau de Placement. Elle se charge de fournir des domestiques, hommes ou femmes, ou des ménages, munis de bons certificats, aux personnes qui voudront bien lui en faire la demande.

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse Clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, Saison d'Été

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande

Etablissement Hydrothérapique

DES

ALLÉES FÉNELON, N° 6

Le Public est prévenu que M^{me} Sabatié vient de faire placer dans son Etablissement, l'Appareil de Suspension de M. le Docteur CHARCOT, pour le traitement de l'Ataxie locomotrice et autres maladies nerveuses.

HONORÉ Photographie
77, BOULEVARD GAMBETTA, 77
CAHORS

L'ATLAS NATIONAL

Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc.

NOUVELLE ÉDITION MISE A JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES

Histoire, commerce, industrie, agriculture, chemins de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc. 125 CARTES COLORIÉES, tous les départements, les Colonies et les PLANS EN CHROMO des grandes villes de France

L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 cent. ou en 25 séries à 75 centimes ne reviendra qu'à 18 fr. 75 AVEC 125 CARTES COLORIÉES

15 CENTIMES la livraison avec carte colorisée 75 CENTIMES la série de 5 liv. et 5 cartes

La 1^{re} liv. à 15 c. contenant la grande carte des chemins de fer, en 10 couleurs, est en vente chez tous les libraires

et un spécimen gratis à FAYARD, éditeur, 78, Bd St-Michel, Paris, ou adresser, 75 cent. timb. pour recevoir la 1^{re} série